



**Discours de Jean Michel Delannoy, Président  
AG felcoop du 8 avril 2015**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre présence parmi nous.

En introduction, je tenais à vous remercier pour toute votre action dans la négociation de nouvelle PAC. Votre mandat en tant que Député européen à la Commission agricole vous a permis d'appréhender au mieux ce dossier à la fois technique et politique, même si la PAC n'a pas encore l'effet levier indispensable qu'elle devrait avoir pour toutes les filières.

J'ai l'habitude de dire que notre filière est le parent pauvre de l'agriculture française

Les évènements se succèdent, certes ils ne se ressemblent pas, mais ils ont tous comme point commun de pénaliser nos entreprises.

Des plans de campagne à l'embargo russe en passant par la suppression de la TFA, notre filière est depuis quelques années malmenée.

A cela s'ajoute l'empilement des réglementations sociales, environnementales, qui complexifient et pénalisent nos entreprises.

Comme si cela ne suffisait pas, nos coopératives ne bénéficient pas du CICE et les crédits promotion de FAM ont été supprimés !

Notre filière se doit de réagir et ne plus subir les évènements. Trop de producteurs ont disparu et il est de notre devoir de continuer à valoriser notre savoir-faire et de nous battre pour une agriculture française de qualité !

Je souhaiterais revenir sur quelques dossiers :

## **Ctifl/ Interfel**

En septembre 2014, la profession a été mise devant le fait accompli : la suppression de la TFA au 1<sup>er</sup> juillet 2015, suppression guidée par des logiques budgétaires indépendantes de notre filière.

A tous ceux qui pensaient que d'un coup de baguette magique, la TFA pouvait se transformer en CVO, j'ai le regret de leur annoncer qu'il est temps de refermer leurs livres de contes .....

Je le répète : nous avons de la recherche, elle doit être le socle de notre développement, le ciment de notre filière. Mais nous avons aussi besoin de temps pour analyser et construire ce projet essentiel. C'est une mauvaise attaque que d'aborder le sujet par le point du financement. Il faut aller dans l'ordre :

- 1/ le projet, d'abord
- 2/le financement, ensuite
- 3/ la gouvernance, enfin

Dans cette logique, Felcoop est d'accord pour une CVO, sur le produit, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, laissant ainsi à Interfel un calendrier plus serein.

Les précipitations d'aujourd'hui sont à notre sens contre productives.

### **«fruits à la récré»**

Sur le dossier des fruits à la récré ou plutôt devrais-je dire « fruits et légumes à la récré » il faut un dispositif attractif qui permette aux entreprises de capter les fonds dédiés à ce programme, afin que nos enfants puissent bénéficier de nos bons produits, fruits ou légumes.

### **Protection des plantes**

Nous devons protéger nos cultures afin d'apporter aux consommateurs des produits de qualité. Nos filières sont particulièrement innovantes dans les techniques alternatives de protection: résistance variétale, surgreffage, élevage et usage d'auxiliaires, paillage, ....Mais il nous faut encore de la recherche !

Nous avons besoin de traiter également grâce à des méthodes traditionnelles. Or le nombre de solutions a fortement diminué ces dernières années du fait d'une demande sociétale mais également du désintérêt des firmes phytosanitaires à défendre nos productions qui représentent des marchés mineurs.

C'est pourquoi nous demandons simplement que nos entreprises ne soient pas en distorsion de concurrence avec leurs voisins européens. Il faut faciliter les reconnaissances mutuelles, accélérer les délais d'instruction, disposer d'une

base de données européenne. Nous souhaiterions également revoir les zonages définis à l'annexe I du règlement 1107/2009.

## **Embargo russe**

Nous avons été une nouvelle fois l'otage de négociations internationales.

Pour faire face à cette crise exogène, les mesures mises en place par la Commission Européenne sont insuffisantes, et ne tiennent pas compte des effets indirects que subissent nos productions.

Les crises de l'e-coli puis l'embargo russe ont démontré une nouvelle fois la faiblesse des mesures mises en place.

Il faut agir sur l'offre et la demande pour équilibrer un marché.

Où sont les actions pour relancer la demande ? Comment valoriser nos produits sans promotion, sans une action volontariste pour l'ouverture de nouveaux marchés ?

Nous devons réfléchir à des filets de sécurité et à des systèmes assurantiels dans la nouvelle PAC afin de faire face à ce type de situation.

Nous devons renforcer également notre OCM par la mise en place de véritables fonds de mutualisation. Car seules les organisations de producteurs et leurs associations peuvent faire levier pour éviter les crises. Et si l'on ne peut les éviter, au moins en atténuer les effets. A cet égard nous avons proposé à la Commission européenne l'augmentation d'un point des aides aux programmes opérationnels pour les OP, ainsi le rôle de l'organisation économique est renforcé et les crises sont atténuées.

## **OCM fruits et légumes**

En effet, l'OCM fruits et légumes est un outil structurant pour nos coopératives. La particularité de cette OCM est d'encourager le regroupement des producteurs et de réaliser plus vite via les programmes opérationnels nos projets d'entreprise.

Nous comptons sur le Ministère pour appuyer et soutenir les OP si nous voulons préserver des agriculteurs dans nos territoires.

En cofinçant nos programmes stratégiques d'entreprises, nous avons pu renforcer et développer nos marchés. Concernant le procès en cours, sur les fruits et légumes transformés, Felcoop continue son action avec les collègues italiens et espagnols. La valeur ajoutée par la transformation doit être prise en compte ! c'est le sens du progrès !

Comme vous le savez, au sein des programmes opérationnels nous devons réaliser des actions environnementales et ce depuis 1996. Il est important de continuer à encourager tous les investissements en termes d'économie d'eau et d'énergie sans imposer des critères d'éligibilité aussi inatteignables qu'injustifiés et non pertinents.

Nous avons été des précurseurs.

**« Les GIEE sont des groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local. »**

Les OP fruits et légumes mettant en œuvre un programme opérationnel doivent pouvoir être des GIEE et doivent pouvoir être reconnues en tant que telles !

### **Dispositifs nationaux**

Nous nous félicitons du travail réalisé pour le lancement, dès fin janvier, de l'Appel à Projet « Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole », dans le cadre du Projet agricole et agroalimentaire d'avenir (P3A).

Lors de la rédaction de ce cahier des charges avec le Commissariat Général à l'Investissement, les services de FranceAgrimer et du Ministère ont su mettre en avant et défendre les spécificités des secteurs horticole et maraîcher, indispensables pour l'accès de nos entreprises à ce dispositif.

D'autre part, nous tenons à rappeler le caractère indispensable pour la filière arboricole du dispositif de rénovation du verger, qu'il est essentiel de maintenir.

Ce dispositif a su démontrer son efficacité dans le rajeunissement du verger ou l'amélioration de la qualité des productions mais aussi un impact non négligeable sur la compétitivité des entreprises.

Lorsque le taux de couverture de la consommation française en fruits par la production française n'est que de 50%, il s'agit désormais de choisir si nous souhaitons que nos enfants croquent des pommes de nos régions ou des fruits qui viennent du bout du monde !

Nous souhaitons, sur ce dispositif, un engagement sans faille des pouvoirs publics.

Ces dispositifs sont désormais officiellement ouverts à des compléments FEADER.

Nous déplorons cependant le manque de visibilité pour nos entreprises quant à l'engagement des régions, et ce depuis près de 2 ans déjà.

Les Programmes de Développement Rural ne seront pas validés par la Commission européenne avant l'automne prochain... quid de ce complément FEADER, pour des Appel à Projet déjà lancés en 2014, et maintenant en 2015, sans encore aucune certitude sur ce point !

## **Fleurs de France**

A ce jour, 85% des fleurs et plantes achetées en France viennent de l'étranger, des Pays-Bas mais aussi du Kenya, d'Amérique du Sud. Face à cette rude concurrence, la production française ne cesse de reculer. En dix ans, entre 2003 et 2012, près de 30% des exploitations hexagonales ont mis la clé sous la porte. Selon FranceAgrimer, fin 2012, il ne restait plus que 4.450 entreprises horticoles, employant au total environ 25.000 personnes et générant environ 160.000 emplois indirects dans la filière (fleuristes, jardineries, graineteries, paysagistes, etc...).

Fort de ce constat, c'est en février 2014, lors de votre visite, Monsieur le Ministre, en soutien aux horticulteurs victimes des inondations dans le Var, que vous avez annoncé votre volonté de créer un label Fleurs de France.

188 exploitations de fleurs coupées et 55 de pépinières se sont déjà engagées dans cette démarche de valorisation des végétaux cultivés en France.

Parmi elles, des coopératives comme Fleuron d'Anjou (Maine-et-Loire), les pépinières KERISNEL (Finistère) et la SICA Marché aux Fleurs d'Hyères (Var).

Ce nouveau label garantissant l'origine des productions est parfaitement complémentaire des autres démarches créées au sein de l'interprofession : Plante Bleue, certification environnementale des entreprises et Label Rouge, signe de qualité des productions.

Ce panel d'outils permettra aux coopératives de valoriser leurs productions et de reconquérir des marchés.

Voilà un bel exemple de mobilisation coopérative dans la défense des productions et des producteurs !!!

## **CICE**

Le déficit commercial de nos productions démontre la perte de notre compétitivité. A ce titre, l'impact du coût du travail reste déterminant.

A défaut de bénéficiaire du CICE, les coopératives agricoles sont exonérées à compter du 1er janvier 2015, du versement de la C3S.  
Néanmoins en 2017, la C3S sera supprimée pour toutes les entreprises, donc les coopératives seront de nouveau désavantagées en termes de concurrence. La coopération agricole demande donc de faire basculer le CICE en baisse directe de charges, sans passer par la fiscalité !

## **Pénibilité**

Nous approuvons la position prise par Coop de France lors de son AG du mois de décembre 2014. Il faut que le bon sens dans ce dossier l'emporte pour éviter qu'un « simple clic » ne se transforme en grosses claques pour nos entreprises. Là encore, nous ne sommes pas opposés au progrès social mais soyons pragmatiques !

En l'état, ce dispositif est coûteux, ingérable et générateur de risques de contentieux.

Cette nouvelle complexité est d'autant plus dangereuse que nous sommes déjà confrontés à une sourde et lancinante inquiétude sur l'avenir de nos salariés compte tenu du contexte économique.

J'espère que les travaux en cours aboutiront à une réelle simplification !

Ces différents dossiers ne doivent cependant pas masquer la volonté de nos entreprises d'investir et d'innover.

L'homme est au cœur des décisions, c'est la force de nos coopératives.

La loi ESS dite Loi Hamon et votre Loi d'Avenir Agricole, Monsieur le Ministre, sont venues réaffirmer, fort à propos, les spécificités de notre modèle coopératif. Moteur de l'économie régionale, les coopératives doivent aller plus loin dans leur projet pour valoriser la production de leurs adhérents.

Ces femmes et ces hommes font la richesse de nos structures. Mais, la formation de nos élus et de nos salariés doit être au cœur de ce développement afin que les stratégies choisies, en connaissance de cause par toutes les parties prenantes, aboutissent bien à l'intérêt général.

Cette mobilisation doit passer également par l'engagement de toutes les familles professionnelles afin de créer de la valeur ajoutée à nos productions par un dialogue interprofessionnel constructif.

Je souhaiterais ici remercier les différents acteurs de l'Interprofession pour la qualité des travaux menés cette année. Cet état d'esprit doit perdurer pour l'intérêt de toutes nos entreprises.

Il est temps de bâtir de nouvelles relations avec notre aval, le décret sur la contractualisation n'ayant pas permis, pour de multiples raisons, de formaliser les relations au sein de la filière.

L'exemple du marché de la pomme de terre cette année et la remise en cause des contrats par certains opérateurs sur le marché du frais montrent bien le besoin d'organisation économique et de gestion de marché, qui ne peut se construire que sur la base du contrat.

Nous devons continuer nos réflexions pour bâtir des relations commerciales saines et constructives, dans la durée. Il faut valoriser le travail de chacun et ne pas laisser des pratiques commerciales illégales ressurgir au détriment de nos opérateurs.

### **Pôle spécialisé de Coop de France**

Comme vous le savez Felcoop emménage à Coop de France à la fin du mois d'avril afin de consolider notamment le pôle cultures spécialisées.

Les sujets d'échange sont nombreux avec les caves vinicoles.

### **Conclusion**

La table ronde l'aura démontré, pour construire ses projets, il faut coopérer et s'en sortir par le haut.

Le monde agricole ne doit pas rester centré sur lui-même.

Mettre en place de véritables projets territoriaux, s'associer pour renforcer notre puissance commerciale, s'ouvrir à l'international doivent être nos priorités, nos enjeux.

Ce que nous attendons des pouvoirs publics c'est de nous accompagner dans nos projets par l'amélioration de l'accès aux dispositifs de soutiens régionaux (par exemple au FEADER), nationaux ou européens, c'est de simplifier nos démarches administratives afin que nos projets puissent aboutir plus vite (par exemple pour obtention d'un permis de construire).

Nous souhaitons une stabilité législative sociale et fiscale, pour nous concentrer pleinement sur la création de valeur et donc la création d'emplois.

Nous comptons également sur les pouvoirs publics pour défendre et renforcer notre OCM spécifique, centrée sur l'organisation économique des producteurs.

Je conclurai mon intervention par quelques évolutions et constats récents que nous devons avoir à l'esprit :

- Le consommateur est de plus en plus attiré par nos marques et par notre savoir-faire,
- Les rapprochements des chaînes de la GMS « 4 enseignes pour 80% du marché » n'auront échappé à personne,
- Le modèle de la contractualisation est plus favorable dans le contexte de haute volatilité des prix
- Le développement des marchés internationaux est profitable aux entreprises qui s'y adonnent
- Il y a nécessité d'investir et d'innover

**Et le tout sous l'obligatoire excellence opérationnelle à tous les niveaux....**